

#BILAN BLANQUER

ÉPISODE 6

UNE CONCEPTION EXCLUANTE DE LA LAÏCITÉ ET DES VALEURS DE L'ÉCOLE



Le SNUipp-FSU, syndicat majoritaire dans les écoles, a décidé d'analyser le bilan du Ministre Blanquer à la tête du ministère de l'Éducation Nationale depuis 2017.

La laïcité, valeur essentielle de notre société, est souvent questionnée. Dans un climat politique, social et économique difficile, ce principe instituant la liberté de conscience est parfois dévoyé. La laïcité peut même être instrumentalisée pour mettre à l'index telle ou telle partie de la population, ce qui est particulièrement vrai actuellement pour les populations musulmanes ou supposées telles.

En défendant cette ligne, Jean Michel Blanquer s'éloigne des lois laïques, qui sont des lois d'équilibre dont la modernité reste indiscutable : la marque de son ministère peut être qualifiée de réactionnaire.

Pour le SNUipp-FSU, la laïcité est un principe essentiel pour garantir l'absolue liberté de conscience, l'égalité des droits, devant la loi et ainsi les libertés de chacun.e. Elle est un outil favorisant l'émancipation.

Une laïcité dévoyée

En octobre 2019, Jean Michel Blanquer déclarait que « *le voile n'était pas souhaitable dans notre société* ». Et quand un élu du Rassemblement National s'en est pris à une mère voilée qui accompagnait une classe, il a affirmé que « *la loi n'interdit pas aux femmes voilées d'accompagner les enfants mais nous ne souhaitons pas encourager le phénomène* ». De tels propos pointent du doigt une partie de la population. La question du voile a été mise en exergue dans de nombreux débats, de façon quasi-obsessionnelle, reflétant la proximité existant entre ce ministre et de nombreuses voix de l'extrême-droite.

La laïcité de Blanquer, loin du principe de liberté de croire ou de ne pas croire, contribue à stigmatiser les musulmans, et encore plus les musulmanes. Alors qu'il cherche à focaliser l'attention sur des micro-événements souvent montés en épingle, la défenseure des droits répertorie un très faible nombre de saisines sur le sujet, via une platefor-

me mise en place à la rentrée 2018 pour alerter et référer chaque "atteinte" à la laïcité. Or, les professionnels de terrain sont à même, par le dialogue avec les familles et les élèves, de dénouer les situations conflictuelles peu fréquentes qui ne relèvent pas toujours du prosélytisme.

La suppression de l'Observatoire de la laïcité a été un autre coup dur porté contre l'expertise de personnalités indépendantes s'attachant à dire le droit et non une idéologie. Alors que cet Observatoire proposait notamment des formations aux personnels de terrain, le ministre décide de le supprimer pour imposer sa vision de la laïcité.

A la fin de l'été 2021, le ministère s'est de nouveau illustré sur le sujet de la laïcité avec une campagne envoyée dans les écoles et établissements scolaires. Les affiches amalgamant l'appartenance religieuse supposée à des prénoms à consonance étrangère ou à la couleur de peau reflétaient une posture caricaturale.

Le climat de ces cinq années aura été marqué par des attaques permanentes dénaturant l'esprit de la laïcité.

Des ajustements du programme de l'EMC pour recadrer

Dès 2018, le CSP sous l'impulsion du ministre propose une réécriture des programmes d'éducation morale et civique (EMC) afin d'en modifier l'approche et les pratiques. Il assigne ainsi trois finalités à l'EMC : respecter autrui, acquérir et partager les valeurs de la République, construire une culture civique. Il s'agit d'une rigidification de la vision et de l'approche de l'EMC, quant aux pratiques et aux contenus d'enseignement.

Elle traduit un retour à quelque chose de proche de l'Éducation Civique telle qu'elle était enseignée avant la mise en place de l'EMC en 2015. Alors que les programmes de 2015 prévoyaient un enseignement fondé sur l'expérience des élèves, ce seront désormais une série de notions à maîtriser selon une progression définie : apprentissage de la Marseillaise, retour du drapeau français dans toutes les classes...

Des notions bien loin de ce que vivent les élèves, l'EMC n'a de sens que si l'objectif est de comprendre le monde. **Comprendre le monde dans une école émancipatrice, pour mieux le vivre en citoyen et citoyenne.**

Une égalité en manque d'actes

En matière d'égalité entre les filles et les garçons, un fossé existe entre les intentions affichées par le ministère et leur application concrète. Si ce dernier se vante d'avoir mis en place une série de mesures poursuivant l'objectif d'« *éduquer à l'égalité dès le plus jeune âge* », force est de constater que, sur le terrain, ce sont surtout les pratiques enseignantes qui permettent de la faire progresser, tant les moyens dédiés à cette action sont inexistantes.

En novembre 2019, une des mesures du Grenelle contre les violences conjugales était l'instauration d'un module "égalité" dans la formation de tous les personnels d'éducation. La mise en œuvre de la convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, renouvelée sans évaluation de la précédente, a rendu cette formation obligatoire à la rentrée 2021.

Si la formation existe dans certains départements, elle est réservée à un nombre limité de collègues et hors du temps de service la plupart du temps.

La convention pour l'égalité entre les filles et les garçons prévoit de transmettre aux jeunes une culture de l'égalité et du respect mutuel. Mais que promet un ministre répondant à des jeunes filles qui portent l'exigence d'égalité vestimentaire entre les filles et les garçons qu'« *il faut venir à l'école dans une tenue correcte* » ou « *républicaine* » ?

La circulaire du 29 septembre 2021 «*Pour une meilleure prise en compte des questions relatives à l'identité de genre en milieu scolaire*» prend enfin en considération les élèves transgenres en répondant à leur situation et en les protégeant.

Cependant certaines associations considèrent que le texte ne va pas assez loin, notamment à la demande du ministre. Par exemple, sur le changement du prénom qui ne reste possible qu'avec l'accord des deux parents si l'enfant est mineur. Par ailleurs, cette circulaire ne s'est pas accompagnée de formation auprès des enseignant.es pourtant nécessaire pour aborder cette question.

Un ministre contre l'écriture inclusive

La fronde de Blanquer contre l'usage de l'écriture inclusive a aussi fait parler. Écriture qu'il juge « *trop élitiste et excluante pour les élèves en difficulté* ».

L'écriture inclusive permet de rendre visible la moitié de l'humanité. Elle est une des réponses pour lutter contre cette invisibilisation, codifiée dans la langue par l'Académie française, où le masculin l'emporterait sur le féminin.

L'écriture inclusive, portée dans les luttes féministes contemporaines, vise à transmettre les valeurs d'égalité par le langage et ne se réduit pas au point médian. Elle n'affiche pas de règles et à ce jour, personne n'impose à qui que ce soit de l'utiliser.

Le point médian, en outre, fait la démonstration que les obsessions du ministre en lecture ne tiennent pas. Nous *ne lisons pas systématiquement "comme ça se prononce"*, mais comme nous comprenons ; le sens tient plus souvent aux signes repérés visuellement qu'à ce qui s'oralise sans interprétation préalable.

Un ministre guidé par son idéologie

À l'opposé de la mission première de l'école – former des esprits libres et éclairés, des citoyennes et citoyens aptes à faire leurs choix –, Blanquer défend une vision ultralibérale et réactionnaire de l'école et de la société. Sa communication vise à discréditer la moindre parole ou courant de pensée critique.

C'est le sens de l'accusation récurrente d'« islamogauchisme » ou de « wokisme », pseudo concepts popularisés notamment par l'extrême-droite. Le SNUipp-FSU dénonce cette dérive qui a manifestement pour objectif de disqualifier toute une série de travaux scientifiques notamment sur la question des discriminations.

L'idéologie blanquérienne s'est donc imposée dans la sphère médiatique mais c'est aussi au cœur des écoles et établissements scolaires qu'elle a été instillée au fil du quinquennat. Les recommandations du ministère, transformées en injonctions dans les établissements scolaires, les prises de paroles incessantes parfois mensongères du ministre ont régulièrement discrédité le corps enseignant aux yeux des usager·es et de l'opinion publique, plaçant les agent·es parfois en situation difficile vis-à-vis des familles.

Au-delà du rapport aux familles, ce ministre instaure un climat d'insécurité au travail, en donnant à des sujets totalement éloignés du quotidien de la classe une portée médiatique disproportionnée, n'hésitant pas à susciter des polémiques sur des thèmes produits par ses fantasmes. Cette stratégie a pour conséquence parfois une forme d'autocensure pour les collègues qui souhaiteraient investir les questions de discriminations dans leur pratique.

Une nouvelle épreuve au concours

Pour imposer cette vision dans les écoles et auprès des enseignant·es, une épreuve orale d'entretien avec le jury, commune à tous les concours de recrutement de professeur·es et CPE, vient d'être créée. La première partie de l'épreuve « *consacrée au projet et à la motivation professionnelle* » inquiète par son caractère subjectif.

La seconde partie de l'épreuve, qui vise à évaluer la capacité « *à s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public* » a pris de l'importance par rapport au projet initial.

En voulant présenter des « *exemples développés de situations professionnelles* », le ministère ne propose que des situations caricaturales de conflits entre enseignant·es et élèves et/ou familles. Les exemples de situations professionnelles choisies véhiculent une image dégradée de la laïcité et traduisent un esprit de suspicion vis-à-vis de toutes et tous. Aucune de ces situations ne travaille sur l'enseignement proprement dit de la laïcité.

L'obligation de formation à la laïcité portée par le gouvernement veut réduire la laïcité à un catéchisme, une norme à contrôler, privée de toute ambition réelle. Le cahier des charges sur le continuum de formation sur la laïcité ainsi que l'épreuve orale des concours de recrutement participent de cette politique.

A l'opposé d'un Jean-Michel Blanquer qui refuse tout débat et veut imposer son idéologie, le SNUipp-FSU porte une école qui prône des valeurs d'ouverture et de respect, dans la lignée du principe de Laïcité tel que défini par la loi de 1905.

Une école où chacun·e est accueilli·e avec une attention portée sur l'égalité. Où les stéréotypes liés au sexe, au genre, à l'origine ou tout autre motif de discrimination seraient combattus.

Il est urgent pour y parvenir qu'une relation de confiance soit rétablie au sein de l'Éducation nationale entre le ministère et ses administrés.